

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 FÉVRIER 2009

sous la présidence de M. Emile OTTMANN, Maire
Absent excusé : Monsieur Jean-Christophe MEYER
et Madame Nicole SPITZ

Le procès – verbal de la séance du 09/02/2009 est approuvé à l'unanimité.

1° BUDGET 2009 : ÉCOLE CHARLES PERRAULT

Monsieur le Maire énumère les différentes dépenses de fonctionnement allouées à l'Ecole Charles Perrault de Zimmerbach en 2008 qui s'élèvent aux alentours des 13 000 €. À cette somme s'ajoute le montant correspondant à la subvention ; à savoir 6 000 €.

Le conseil municipal après avoir délibéré, décide, à l'unanimité, de fixer le montant à 41 € par élève contre 40 € l'an passé. Le budget pour l'école est ainsi décomposé :

DÉSIGNATION	SORTIES 2009	MONTANT 2009
	41 € / eft x 70 élèves	2 870,00
Classe de Mme HOLL	Classe d'eau	200,00
Les 3 classes	Danse	810,00
Classe de Mme BETTER	Classe verte	1 458,00
Classe de maternelle	Cirque (transport)	105,00
Défi lecture		400,00
Achat de manuels scolaires		360,00
Noël	Achat de livres (cadeau)	250,00
Classe de Mme BETTER	Théâtre (transport)	105,00

2° TARIF DE LOCATION DES COMPTEURS D'EAU – ANNÉE 2009

Le conseil municipal, après avoir délibéré, décide de fixer le prix de la location annuelle à :

- ♦ Petit modèle : 15,00 €
- ♦ Grand modèle : 30,00 €

3° MISE EN SOUTERRAIN RÉSEAUX SECS RUE DE LA CHAPELLE

Le conseil municipal, après avoir délibéré, décide d'inscrire au budget primitif 2009 les travaux de mise en souterrain des réseaux secs de la rue de la Chapelle pour un montant de :

20 800,00 € H.T. soit 24 876,80 € T.T.C.

4° TARIF DES CONCESSIONS DU CIMETIÈRE COMMUNAL

Le conseil municipal, après avoir délibéré, décide de fixer le tarif des concessions au cimetière, pour l'année 2009 :

- ♦ Pour une tombe simple de 2 m² à : 200,00 €
- ♦ Pour une tombe double de 4 m² à : 400,00 €
- ♦ Pour l'emplacement d'une urne : 200,00 €

Ces tarifs s'entendent pour une concession d'une durée de 15 ans.

5° LOCATIONS ANNUELLES

Le conseil municipal après avoir délibéré, décide, à l'unanimité, de maintenir le tarif des locations suivantes pour l'année 2009 à l'instar de l'an passé :

- ✓ SCHORR Paulette (location jardin du Curé) 22,00 €
- ✓ MARCHAND A-K (location abri de chasse) 200,00 €
- ✓ THORR Lucie (location du terrain communal) 22,00 €
- ✓ EHRHART Marius (concession en forêt communale) 17,00 €
- ✓ Loyer logement Ecole (60 m²) 300,00 €
- ✓ Boulangerie du Brand 70,00 €
- ✓ Loyer logement du Presbytère 530,00 €
- ✓ EHRHART Denis (location ancienne décharge) 55,00 €

6° SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Monsieur le Maire présente la liste des subventions aux associations. Le conseil municipal après avoir délibéré, décide, à l'unanimité, d'allouer les sommes suivantes :

✓ Ecoles de musique (23,00 €/élève)	1 000,00 €
✓ Société Amis Bibliothèque Centrale de Prêt	80,00 €
✓ Chorale Saint-Georges	110,00 €
✓ Amicale des Sapeurs-Pompiers de Zimmerbach	110,00 €
✓ Anciens Combattants de Zimmerbach	80,00 €
✓ Club de Pétanque	110,00 €
✓ U.N.C	80,00 €
✓ La Ligue Contre le Cancer	80,00 €
✓ La Prévention Routière	70,00 €
✓ Tennis Club de Zimmerbach	110,00 €
✓ Association « Les Enfants d'Abord »	220,00 €
✓ Association Animation Culturelle de Zimmerbach (2acz)	200,00 €
✓ Divers	3 000,00 €

La subvention des associations locales sera versée automatiquement sans demande préalable dès lors que le budget sera voté.

7° TARIFS COMMUNAUX

Le conseil municipal, après avoir délibéré, vote à l'unanimité les tarifs suivants :

- ✓ une participation par maison individuelle nouvellement construite, sera demandée respectivement aux entreprises :

de GROS-ŒUVRE	70,00 €
et de PLATRERIE	70,00 €
- ✓ mise à disposition du tracteur et de la débroussailleuse (l'heure) 70,00 €
- ✓ mise à disposition du tracteur + pelle (l'heure) 70,00 €
- ✓ mise à disposition de la remorque : mise en place et la rechercher 60,00 €
- ✓ salle des Prévôts : location 60,00 €

8° COMPTE ADMINISTRATIF : BUDGET DE L'EAU - 2008

Monsieur Jean-Claude MAURER Adjoint, présente au conseil municipal le compte administratif 2008, qui s'établit comme suit :

Section d'exploitation :

Dépenses	:	71 650.76 €
Recettes	:	128 851.16 €
Excédent	:	57 200.40 €

Section d'investissement :

Dépenses	:	55 357.30 €
Recettes	:	35 380.11 €
Déficit	:	- 19 977.19 €

Le conseil municipal, après avoir délibéré, vote le compte administratif à l'unanimité des membres présents ainsi que le compte de gestion du comptable.

9° AFFECTATION RÉSULTATS DU COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EAU - 2008

L'Assemblée, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents d'affecter les résultats comme suit :

- Couverture du besoin de financement en section d'investissement soit **19 977,19 €** (cpte 001) ;
- Report à nouveau en section d'exploitation soit **37 223,21 €** (cpte 002).

10° VOTE BUDGET PRIMITIF EAU – Ex. 2009

Le conseil municipal, après avoir délibéré, vote le budget primitif du service de l'eau de l'exercice 2009, par chapitre à l'unanimité.

Ce budget s'équilibre comme suit :

- ♦ Dépenses et recettes d'**EXPLOITATION** : 121 823.21 €
- ♦ Dépenses et recettes d'**INVESTISSEMENT** : 195 529.40 €